

## REPUBLICQUE FRANCAISE

## =====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-deux à 18h15,  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

|   |   |
|---|---|
| NOMBRE DE CONSEILLERS                                       | En exercice : 43<br>Présents à la séance : 33 |
| DATE DE LA CONVOCATION                                      | 17/03/2022                                    |
| DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION | 31/03/2022                                    |

**OBJET :**

**Subventions à divers associations et organismes N° 3/2022 - Domaine social**

**Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Olivier PAUCHON procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Jérôme MAZET procuration à M. Claude BOUTRON, M. Gil SILVESTRI procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Christiane BAR procuration à Mme Rolande LESBROS, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER procuration à M. Eric GARCIN

**Absent(s) :**

Mme Solène FOREST, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Cédryc AUGUSTE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Compte tenu du contexte actuel en Ukraine, la Ville de Gap a souhaité apporter son aide à l'association ARASFEC en participant aux frais liés aux convois humanitaires en faveur de la population ukrainienne.

**Décision :**

Cette demande a été examinée par les différentes commissions compétentes ainsi que par la Commission des Finances et du Budget réunie le 15 mars 2022.

Sur leur avis favorable, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention ci-jointe.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

Le Maire  
  
Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 6 AVR. 2022

Affiché ou publié le : 6 AVR. 2022

## SUBVENTIONS N ° 3/2022

Domaine d'activité : SOCIAL

C.M. du 24/03/2022

| ASSOCIATION | Activité de l'Association  | Objet de la Demande  | Montant de la demande | Subvention accordée | Total des subventions accordées 2022 | Total des subventions accordées 2021 |
|-------------|--|--|-----------------------|---------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| ARASFEC     | Aide humanitaire et échanges culturels en faveur des pays d'Europe Centrale et Orientale | Subvention pour les frais de convoi humanitaire pour la population ukrainienne | 2 000,00              | 2 000,00            | 2 000,00                             | 0,00                                 |

**TOTAL 2 000,00€**